

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Convocation en date du 08/07/2022

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

OBJET : PROJET DE RESERVE BIOLOGIQUE INTEGRALE DE LA MONTAGNE DE LURE

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de Réserve Biologique Intégrale proposé par les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique.

Monsieur le Maire indique qu'il peut répondre à cette demande sans consulter le Conseil Municipal, dans le cadre de ses compétences de Police Générale, mais qu'il souhaite disposer d'une délibération avant de donner une réponse.

Monsieur le Maire pense que cette proposition est intéressante, et n'aura strictement aucune conséquence sur les pratiques de loisirs, agricoles et de chasse des habitants, au moins de la commune, compte tenu de la surface considérée et de son emplacement.

Monsieur le Maire invite le Conseil à approuver ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 votes POUR (dont Monsieur MARTINOD, Maire), 2 votes CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- **Approuve le projet de Réserve Biologique Intégrale de la Montagne de Lure proposé par les Ministères de l'Agriculture et de Transition Ecologique.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 21 juillet 2022.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

